

ORTHODOXIE ET HÉTÉRODOXIE LITTÉRAIRES: LE CAS DU QUÉBEC VERS 1900

Nous avons rédigé une première version de cet article, sous forme de rapport de recherche (inédit), il y a plus de quatre ans. Nous cherchions à ce moment-là à brosser un tableau synthétique du système littéraire canadien-français vers 1900, travail préliminaire essentiel à des recherches de thèse portant sur la formation et l'ascension du critique Camille Roy¹. Depuis ce temps, les travaux sur le système littéraire du Canada français aux XIX^e et XX^e siècles se sont multipliés, jetant une lumière nouvelle sur les faits de code et d'appareil dans leur diachronie et leur synchronie. Cependant, malgré les percées impressionnantes réalisées au cours des dernières années, il nous semble qu'il reste encore une place dans ce corpus d'études pour des travaux portant sur le système en général à des époques précises et réunissant les résultats de recherches ponctuelles déjà effectuées².

L'organisation de notre travail s'inspire du modèle du «système de production, de circulation et de consommation des biens symboliques» décrit par Pierre Bourdieu dans «Le marché des biens symboliques», *L'Année sociologique*, XXII, 3^e série (1971): 49-126. L'avantage de ce modèle est qu'il résume les fonctions, positions et relations qui constituent le système littéraire et en facilite l'identification et l'analyse. L'emploi de ce modèle comme référent provisoire a aidé à

Littératures, n° 1 (1988)

¹ Jane Everett, *Camille Roy: formation et ascension d'un critique, 1870-1912*, thèse de doctorat (langue et littérature françaises), Université McGill, 425 p. Thèse déposée en octobre 1987.

² Nous tenons à remercier ici M. Yvan Lamonde pour des conseils qui nous ont permis de mieux orienter nos recherches il y a quatre ans et encore tout récemment, et M. François Ricard pour ses conseils et ses encouragements.

mettre en relief les points par où le modèle et la réalité canadienne-française divergent.

Cela dit, il faut convenir qu'essayer de cerner la spécificité du système littéraire canadien-français vers 1900 dans l'espace circonscrit d'un article impose des contraintes considérables tant au niveau du détail de l'analyse qu'à celui du choix des sources (documents de première main et études interprétatives, synthétiques ou statistiques). Ces facteurs et le manque de données ou d'études en profondeur pour certains secteurs du système à des époques précises nous ont décidée à nous limiter à une vue d'ensemble qui, quoique lacunaire, permet, croyons-nous, de dégager les traits principaux du système littéraire canadien-français au début du XX^e siècle.

On notera que cette étude privilégie ce qu'André Belleau³ a appelé la «fonction régulatrice» du système littéraire, plutôt que sa «fonction organisatrice». Cette perspective reflète l'objet primitif de notre recherche, qui était avant tout d'arriver à mieux comprendre les rapports entre les définisseurs des codes et les différents champs et instances du système; nous ne sous-estimons pas pour autant l'importance de la seconde fonction.

1. Remarques préliminaires

Dans l'explicitation de la genèse et du fonctionnement du système littéraire moderne⁴, on attribue à une rupture entre les fractions intellectuelle et non intellectuelle (détentriche du pouvoir) de l'élite la fondation de l'autonomie de l'institution littéraire. Cette rupture aura donné lieu à un clivage du champ de production littéraire en deux sous-champs, l'un de «production restreinte» (qui, avec les instances qui évoluent autour, constitue l'institution littéraire proprement dite) et l'autre de «grande production symbolique» (par définition, hétéronome). A l'intérieur de l'institution, qui est reconnue comme ayant le droit exclusif de décider du légitime littéraire,

³ André Belleau, «Le conflit des codes dans l'institution littéraire québécoise», *Liberté*, XXIII, 2 (mars-avril 1981): 17.

⁴ Les données qui suivent sont tirées de Bourdieu, *loc. cit.*: 49-55.

des individus et des groupes luttent pour faire reconnaître leur légitimité et, ce faisant, accéder à la prédominance. L'orthodoxie littéraire, dans ce contexte, se trouve incarnée dans le code qui, à un moment donné, est reconnu comme le plus légitime par le second champ et par la « société » en général. L'hétérodoxie littéraire, par contre, est représentée par la ou les tendances encore en ascendance et qui ne jouissent pas d'un appui institutionnel étendu.

Or au Québec, à l'époque où le système littéraire commence à s'organiser, à se doter, petit à petit, d'un code et d'un appareil — à partir du deuxième quart du XIX^e siècle —, on ne peut guère parler d'une opposition entre fractions de la classe dominante de la même manière dont on peut en parler à propos de la France. Ainsi, la rupture fondamentale qui en France fonde l'autonomie de l'institution littéraire ne se produit pas au Québec au sein de l'élite, qui demeure globalement homogène. Cette élite est dans l'ensemble une élite intellectuelle dont les membres ont en commun des intérêts socio-économiques et nationalistes qui transcendent les divergences idéologico-politiques⁵. Dans de telles circonstances, la notion même d'autonomie institutionnelle perd de sa pertinence, sinon de son sens, orthodoxie et hétérodoxie littéraires se trouvant dès lors définies en des termes qui soulignent cette non-autonomie. Peut-on, en fait, parler ici d'une institution littéraire dans le sens conventionnel du terme? C'est une question à laquelle nous essaierons de répondre dans notre conclusion.

⁵ Voir à ce propos l'analyse de François Ricard — « Une littérature romantique », in Jean Sarrazin et Claude Gayman, dir., *Dossier-Québec*, Paris, Editions Stock, 1979, pp. 177-190 — où est étudié, pp. 179-180, le rôle de la littérature canadienne-française en tant qu'« arme d'une bourgeoisie menacée ». L'association d'intérêts, avons-nous dit, transcende les querelles qui divisent l'élite de l'époque; « au fait, remarque Jean-Charles Falardeau, on peut dire que les débats se déroulent dans la stratosphère de la société, entre les membres de la "famille" des élites dirigeantes, dominantes et éclairantes » (« Des élites traditionnelles aux élites nouvelles », in Fernand Dumont et Jean-Paul Montminy, *Le pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, P.U.L., 1966, p. 135). Voir aussi Serge Gagnon, « Le clergé, les notables et l'enseignement privé au Québec: le cas du Collège Sainte-Anne », *Histoire sociale/Social History*, 5 (avril 1970): 45-65, pour une étude des rapports entre le clergé et les laïcs au sein de l'élite.

2. L'orthodoxie littéraire: le discours

Le discours littéraire dominant à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle attribue à l'oeuvre littéraire une fonction de suppléance⁶, destin qui reflète à la fois son manque relatif d'autonomie et une habitude bien enracinée chez les écrivains et les promoteurs d'une littérature nationale, qui consiste à justifier la pratique de la littérature en des termes qui font valoir son utilité (sociale, morale ou autre) afin de la rendre acceptable⁷.

Le discours non littéraire dominant (auquel le discours littéraire est lié) étant à l'époque fortement teinté de clérical-nationalisme, la littérature orthodoxe se voit attribuer la tâche de protéger un certain *statu quo* socio-économique et de propager à cette fin une idéologie nationaliste, conservatrice et traditionaliste.

La définition du rôle de l'écrivain orthodoxe, ses rapports avec son texte, avec la création littéraire en général et avec le lecteur éventuel se ressentent de ces préoccupations⁸. Le producteur de l'oeuvre orthodoxe, à la différence de l'écrivain «autonome», s'empêche et est empêché de s'adresser exclusivement à un groupe restreint de l'élite lettrée qui partagerait ses idéaux esthétiques: sa tâche est d'écrire pour tous, élite et

⁶ Jacques Dubois décrit de la façon suivante «le caractère supplétif de la fonction littéraire»: «[...] la littérature entre en jeu là où, pour la science, la philosophie et/ou la politique, les conditions requises par le déploiement de la pensée et de l'imagination ne sont pas ou plus remplies, là où, pour ces domaines de la création, des blocages se produisent [...]» (*L'institution de la littérature*, Paris/Bruxelles, Fernand Nathan/Éditions Labor, 1978, pp. 59-60). François Ricard, *op. cit.*, p. 180, note qu'au Québec, la fonction dévolue à la littérature par la bourgeoisie a toujours été privilégiée. Celle-ci [...] n'a guère cessé d'être une classe militante, engagée dans une lutte permanente pour sa propre reconnaissance et son propre pouvoir. Mais l'arsenal lui manquait: désarmée politiquement et économiquement, elle a donc confié à la littérature (et aux autres éléments de la culture: langue, religion, histoire) le soin de mener le combat». Voir aussi J.-J. Beauchamp, pour qui le roman doit être «l'auxiliaire de la sensibilité, de la vertu et de la religion dans toutes les classes de la société», «Esquisses historiques sur le roman», *La Revue canadienne*, XX (1884): 409.

⁷ Yves Dostaler, dans *Les infortunes du roman dans le Québec du XIX^e siècle*, Montréal, Hurtubise HMH, 1977, 175 p., retrace les progrès du roman vers la «respectabilité» et donne des aperçus utiles sur les modalités d'acceptation ou de refus des différents genres et styles.

⁸ Citons à ce propos l'abbé Victor Charland: «Avec la foi et l'amour, l'art atteint à sa fin. Car il a une fin, une fin suprême qui est de raconter à sa manière la gloire de Dieu; une fin plus rapprochée de lui, une fin sociale, qui est de perfectionner la vie humaine en la rapprochant de son idéal, d'élever les âmes en les attirant vers les hauteurs, d'imprimer à l'humanité une marche ascensionnelle et progressive; en un mot, de l'entraîner dans le sens de sa vraie destinée» (*Questions d'histoire littéraire, mises en rapport avec le programme de l'Université Laval* (2^e édition), Lévis, Mercier & Cie, 1899, p. vii).

peuple. A travers une thématique limitée par des exigences extra-littéraires à quelques motifs seulement (dont le refus de l'urbanisation et de l'industrialisation, le rappel de la mission providentielle de la «race», et l'exaltation du passé, du mode de vie campagnard et des moeurs traditionnelles), il doit chercher à rappeler à tous les membres de l'élite le devoir qui leur incombe, en tant que chefs de la communauté canadienne-française, de prêcher d'exemple le respect de la tradition et du principe de la solidarité ethnico-religieuse. Quant au peuple, l'écrivain doit lui prêcher la fidélité à ces mêmes valeurs.

La liberté de l'écrivain orthodoxe devant le texte à créer est limitée non seulement par le refus de la gratuité thématique, mais encore par celui de l'expérimentation formelle pour elle-même et, à plus forte raison, de la notion du «primat de la forme sur la fonction». «Egoïstes» en ce sens qu'elles encouragent l'écrivain à se constituer en sujet de sa propre oeuvre⁹, ces pratiques sont également «subversives» en termes institutionnels, signalant une volonté d'autonomie et une intention de rupture par rapport à l'orthodoxie et ses normes¹⁰. Chez l'écrivain orthodoxe, la volonté de travailler la forme n'est acceptable et assumable que dans la mesure où elle découle du souci de présenter de la meilleure manière possible le message dont son oeuvre doit être le véhicule.

Ainsi, les champions de la littérature orthodoxe condamnent la plupart des innovations qu'apportent à la littérature le réalisme¹¹, le naturalisme¹², le symbolisme et la décadence¹³,

⁹ Cf. Bourdieu, *loc. cit.*: 61: «Le véritable sujet de l'oeuvre d'art n'est rien d'autre que la manière proprement artistique d'appréhender le monde, c'est-à-dire l'artiste lui-même, sa manière et son style, marques infaillibles de la maîtrise qu'il a de son art».

¹⁰ *Ibid.*: «[...] l'affirmation du primat de la forme sur la fonction, du mode de représentation sur l'objet de la représentation est en effet l'expression la plus spécifique de la revendication de l'autonomie du champ et de sa prétention à produire et à imposer les principes d'une légitimité culturelle tant dans l'ordre de la production que dans l'ordre de la réception de l'oeuvre d'art».

¹¹ Selon Charland, *op. cit.*, «l'art n'est [...] pas le réalisme, la reproduction de la beauté telle qu'elle se présente aux yeux du corps. C'est [...] l'actualisation extérieure de l'idéal combiné avec le réel ou plutôt servi par lui», (p. vii). Napoléon Legendre, à son tour, affirme qu'«[...] il y a deux espèces de vrai [...], le vrai qui est beau et bon, et le vrai qui est mauvais et repoussant. C'est cette distinction que l'école réaliste ne fait point [...]» («Réalistes et décadents», in *Mémoires de la Société royale du Canada*, 1ère série, VIII (1890), section 1: 4).

¹² Le naturalisme de Zola, en particulier, s'attire les foudres des orthodoxes. L'abbé F. A. Baillargé, recensant les *Fleurs poétiques* de Léon Lorrain, remarque que «le sérieux tient assez large place à côté du léger. L'auteur dans ce léger se respecte et respecte aussi ses lecteurs, ce n'est pas un petit mérite de nos jours où l'on s'imagine que la *sale morale* est le *beau littéraire*».

pour inviter les écrivains à se cantonner dans un style – mélange de classicisme et de romantisme épuré de son individualisme¹⁴ – qui, une fois mis en honneur (vers les années 1860), ne changera guère pendant plus d'un quart de siècle.

Le discours critique orthodoxe qui accompagne la littérature de l'époque est le fait de membres de l'élite – clercs, journalistes, membres des professions libérales ou hommes politiques – qui s'improvisent critiques pour des fins diverses. Formés dans la tradition scolaire classique qui associe la grandeur artistique à la grandeur morale et sociale¹⁵, et respectueux des impératifs nationalistes, ces critiques reconnaissent à leur discours une fonction idéologique, patriotique et didactique¹⁶.

Ainsi, s'ils se piquent parfois de leur «culture» et de leur association au monde des lettres, ces critiques ne cherchent guère à restreindre leur public à un groupe quelconque d'élus (écrivains ou critiques)¹⁷. C'est qu'en tant que critiques orthodoxes ils ont ou se donnent mission de contrôler la diffusion de même que la réception et la consommation du discours litté-

Les malpropres à la Zola sont assez connus», *La littérature au Canada en 1890*, Joliette, [s.é.], 1891, p. 219.

¹³ Ayant châtié les réalistes (cf. la note 10, *supra*), Legendre, *loc. cit.*: 8, dirige son regard désapprobateur du côté des décadents: «S'ils s'attaquent moins à la morale [que ne le font les réalistes], ils gangrèment l'intelligence. C'est, après la corruption, l'évasion de la folie».

¹⁴ Selon Michel Tétu, le romantisme aura modifié le classicisme canadien et ce, en trois étapes, couvrant la période 1830-1860. Ces trois étapes sont «un préromantisme canadien, un romantisme d'importation et un romantisme canadien» («Une affirmation de soi au souffle de la liberté et de l'avenir, 1830-1860», in Pierre de Grandpré, *Histoire de la littérature française du Québec*, Tome I, Montréal, Beauchemin, 1967, p. 133). Séraphin Marion, dans son article «La querelle des classiques et des romantiques dans le Canada français du XIX^e siècle (1824-1894)», *La Revue trimestrielle canadienne*, XIX (mars-juin/septembre-décembre 1933): 121-146, prétend toutefois que le romantisme s'est introduit au Québec malgré les protestations des orthodoxes et que cette introduction a été facilitée par le gaumisme qui aurait tendu à invalider un certain classicisme.

¹⁵ D'après Beauchamp, *op. cit.*, au XVII^e siècle, «[...] le but général du roman était de faire triompher la vertu, de flétrir le vice, de soumettre la raison aux enseignements de l'église, de faire disparaître des écrits la nudité et la volupté des sens; et en même temps, au point de vue littéraire de purger la langue française et de corriger le style» (p. 407).

¹⁶ Baillargé, *op. cit.*, conçoit la fonction critique comme essentielle au développement d'une littérature nationale: «Les travaux de ce genre donnent *du corps et de l'âme* à la littérature nationale» (p. vi). (C'est l'auteur qui souligne). Cf. Charles Grivel, «Les mécanismes de la censure dans le système libéral-bourgeois», *La Pensée*, 176 (juillet-août 1976): 103 à propos de la fonction-censure du discours critique.

¹⁷ Cf. Bourdieu, *loc. cit.*: 57.

raire aussi bien que sa production. Et il faut non seulement freiner la curiosité intellectuelle malsaine des lettrés, mais aussi protéger le peuple que l'on considère, *grosso modo*, comme ignorant, crédule et spécialement vulnérable¹⁸.

Les critiques orthodoxes ont tendance, et cela d'autant plus qu'ils perçoivent le *statu quo* comme menacé, à confondre valeurs idéologiques et valeurs esthétiques. Bon nombre d'entre eux iront jusqu'à faire dépendre le mérite artistique d'une oeuvre de son orthodoxie en matière non littéraire¹⁹. Si certains sont amenés parfois à distinguer et à commenter séparément les deux séries de valeurs et, même, à reconnaître la perfection stylistique d'une oeuvre autrement «inacceptable», en dernière analyse c'est toujours la considération de sa plus ou moins grande orthodoxie morale et idéologique qui l'emporte dans le jugement définitif qui sera rendu.

Normative plutôt qu'objectivante, la critique orthodoxe ne cherche pas – ou ne le fait qu'accessoirement – à comprendre l'auteur et ses intentions mais seulement – ou principalement – à déterminer si son oeuvre se conforme aux normes pré-établies²⁰. Ces normes, en l'occurrence, peuvent être complètement étrangères au système de valeurs de l'auteur en question, particulièrement si celui-ci n'est pas du groupe orthodoxe.

Le recours à une critique normative ne doit pas surprendre: c'est une façon de compenser ou de camoufler les lacunes dans la formation des critiques. La présence et la primauté de l'élément extra-littéraire, fortement valorisé par le discours offi-

¹⁸ Un auteur français très lu à l'époque et bien vu des orthodoxes canadiens-français, dit sans ambages que «[...] la littérature malfaisante s'adresse de préférence: aux enfants, aux femmes, aux jeunes gens et au peuple» -c'est-à-dire aux moins instruits (Etienne Cornut, s.j., *Les malfauteurs littéraires* (nouvelle édition), Paris, Victor Retaux, 1892, p. 9). Cf. les *Lettres pastorales de Mgr l'Évêque de Montréal contre les erreurs du temps* (en date du 10 mars 1858), sur *l'Institut canadien et les mauvais livres* (30 avril 1858) et sur *les mauvais livres* (31 mai 1858). Ces lettres de Mgr Ignace Bourget indiquent que l'attitude en question n'est pas nouvelle au Québec.

¹⁹ Citons, à titre d'exemple, Legendre *loc. cit.*: 5. Après avoir fait la critique morale d'une oeuvre de Zola, il aborde la critique esthétique: «Ce n'est pas, du reste, une oeuvre faite pour l'intelligence; car il n'y a pas de plan arrêté, pas d'action proprement dite; c'est une machine à sensation, et l'artiste, abdiquant son rôle élevé descend à l'état de simple manoeuvre [...]».

²⁰ Cf. Bourdieu, *loc. cit.*: 62: «L'objectivation qu'opère une critique visant à expliciter le sens objectivement inscrit dans une oeuvre plutôt qu'à porter sur elle des jugements normatifs est sans doute prédisposée à jouer un rôle déterminant dans ce processus en favorisant la prise de conscience de l'intention objective des oeuvres et en collaborant ainsi à l'effort des producteurs pour réaliser leur essence singulière».

ciel, peuvent en effet servir d'alibi à cette ignorance relative des moyens d'appréciation et d'appropriation esthétiques²¹. Le degré d'autorité dont jouit le critique est directement proportionnel à son degré d'orthodoxie idéologique et esthétique et c'est une orthodoxie, et non une compétence littéraire particulière, qui lui confère le droit de légiférer dans le domaine littéraire. On pourrait ajouter ici que le critique orthodoxe est validé par ce que son discours valide et *vice versa*.

Le corollaire «naturel» de cette «conception autoritaire du savoir»²² qui caractérise les orthodoxes est qu'elle autorise une définition très large de la littérature, assez large, en fait, pour compenser la rareté relative des oeuvres littéraires proprement dites et pour justifier le manque d'autonomie de l'institution littéraire. Du même coup, comme la définition du rôle de la littérature, elle justifie l'intervention (et l'imposition) de l'exigence idéologique normative dans tous les domaines de la production, du commentaire et de la diffusion des connaissances.

3. L'orthodoxie littéraire: les bases institutionnelles

Le système d'enseignement

A la fin du XIX^e siècle, l'Église contrôle l'éducation à tous les niveaux, directement ou indirectement²³. Sur le système secondaire en particulier, l'emprise du clergé est absolue: il n'est nullement question alors de partager ce contrôle avec les instituteurs laïques²⁴. Dans ce système scolaire qui place l'instruction morale avant l'éducation proprement dite²⁵, la méfiance généralisée du clergé à l'endroit des enseignants laïques

²¹ Dostaler, *op. cit.*, p. 135.

²² Marcel Lajeunesse, «Les bibliothèques québécoises: les avatars de leur rôle social au cours des âges» in *L'évolution du rôle social de l'imprimé et de ses agents au Québec*, Conférences Aegidius-Fauteux, 1979-1980, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1981, pp. 75-76.

²³ «[...] l'enseignement primaire dépendait du Département de l'Instruction publique, dont les évêques contrôlaient de façon souveraine le comité catholique, tandis que l'Université Laval appartenait corps et biens au séminaire de Québec» (Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français (1620-1970)*, Montréal, Fides, 1978, p. 46).

²⁴ *Ibid.*, pp. 11-12.

²⁵ Louise Duval, «Quelques thèmes idéologiques dans la revue *l'Enseignement primaire*», *Recherches sociographiques*, IV, 2 (mai-août 1963): 213.

ne doit pas surprendre, quand on sait également qu'au cours des vingt dernières années du XIX^e siècle, cette méfiance a été nourrie par les religieux ultramontains français venus se réfugier au Québec et qui ont apporté avec eux une sainte horreur du libéralisme, du laïcisme et de la réforme scolaire²⁶.

A la base des craintes du clergé canadien-français se trouve la méfiance traditionnelle (et fondamentale dans l'idéologie cléricale et conservatrice) envers l'intervention gouvernementale dans le domaine de l'enseignement²⁷. Cette hostilité est sans doute responsable – du moins en partie – des inégalités et des inconsistances du système de formation pédagogique²⁸, comme de la résistance acharnée du clergé et de l'élite orthodoxe laïque contre toute démarche gouvernementale visant à rendre l'instruction gratuite ou obligatoire²⁹. On soutient, en effet, que ces décisions doivent être réservées aux parents qui ont seuls le droit de dire si leurs enfants seront instruits ou pas et de choisir la sorte d'éducation qu'ils recevront³⁰. En dernière analyse, bien entendu, c'est l'Eglise, par son intermédiaire, l'école – à qui la famille délègue son autorité sans en spécifier les limites³¹ – qui décide de la nature de l'éducation offerte dans les différents programmes et aux différents niveaux.

²⁶ Voir là-dessus André Labarrère-Paulé, *Les laïques et la presse pédagogique au Canada français au XIX^e siècle*, Québec, P.U.L., 1963, 185 p. L'auteur retrace l'histoire de la presse pédagogique sur le fond du conflit, qui a lieu entre 1850 et 1900, entre le clergé et les enseignants laïques. Il attribue la disparition de la presse pédagogique vers la fin du XIX^e siècle aux efforts des religieux ultramontains français et aux craintes qu'ils ont su inspirer au clergé canadien. Marion, *loc. cit.*: 122-123, tient ces mêmes religieux responsables de la grande hostilité régnant dans les cercles orthodoxes envers la France moderne.

²⁷ Jacques Grand'maison, *Nationalisme et religion*, Tome II, Montréal, Beauchemin, 1970, pp. 34-35.

²⁸ Au début du siècle, «la majorité des enseignants apprennent leur métier sur le tas et se contentent d'un brevet de capacité décerné par le Bureau central des examinateurs [créé en 1898]. L'élite des enseignants reçoit dans les écoles normales une formation d'une année [...]. Quant aux religieux et religieuses, ils n'ont pas à subir d'examen ni à détenir un diplôme, leur habit en tient lieu» (Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Tome I, Montréal, Boréal Express, 1979, p. 540).

²⁹ Voir là-dessus Louis-Philippe Audet, «Le projet de ministère de l'Instruction publique en 1897», in Marcel Lajeunesse, éd., *L'Instruction au Québec. «19e-20^e siècles»*, Montréal, Boréal Express, 1971, pp. 77-113.

³⁰ Pierre Savard, *Jules-Paul Tardivel, La France et les Etats-Unis, 1851-1905*, Québec, P.U.L., 1967, p. 77.

³¹ Duval, *loc. cit.*: 206.

Au début du XX^e siècle le système scolaire québécois est donc essentiellement un instrument servant au maintien du *statu quo*. Contre les problèmes auxquels peut donner lieu un taux d'alphabétisme croissant³² (lectures immorales, déstabilisantes et «révolutionnaires»), de même que l'urbanisation et l'industrialisation progressives de la province (perte des valeurs simples, disparition du mode de vie rural et dévalorisation des structures d'encadrement socio-culturel traditionnelles), les autorités dressent un système d'enseignement visant à perpétuer la vision fixiste d'une société rigidement hiérarchisée³³. Leur première ligne de défense se trouve au niveau de l'organisation même de l'enseignement: le caractère non intégré³⁴ du système scolaire facilite en effet le maintien de la division sociale fondamentale entre l'élite et le peuple.

Le cours classique, bien que la plupart de ses élèves viennent des classes rurales³⁵, n'est pas un facteur de démocratisation: les hommes formés dans ce système rejoindront les rangs de l'élite cléricobourgeoise et nationaliste qui définit l'idéologie dominante dans l'école à cette époque³⁶.

Dans son ensemble, l'enseignement classique est «littéraire»³⁷: il prépare l'élève ou au sacerdoce ou à l'une des professions libérales, rarement à une carrière dans le commerce ou dans la technologie³⁸. L'enseignement primaire est plus varié mais, là encore, on ne vise que la préparation d'adultes conditionnés à remplir des fonctions traditionnelles (masculines et féminines): ce système non plus n'encourage

³² Voir là-dessus Alan Greer, «The Pattern of Literacy in Québec, 1745-1899», *Histoire sociale/Social History*, XI (novembre 1978): 295-335.

³³ Galarneau, *op. cit.*, p. 236.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*, p. 155.

³⁶ André Lavallée note qu'«[...] un système d'éducation est pensé et organisé par une classe dominante et [...] en constitue une courroie de transmission idéologique de premier ordre. Ce phénomène est possible dans la mesure où une classe dominante a défini l'idéologie qui justifie ses intérêts et qu'elle l'a imposée comme celle de la majorité sinon de la totalité des gens. [...] Le Québec n'a pas échappé à cette réalité» (*Québec contre Montréal. La querelle universitaire, 1876-1891*, Montréal, P.U.M., 1974, p. 11).

³⁷ Galarneau, *op. cit.*, p. 166.

³⁸ C'est une lacune que critique Laurent-Olivier David dans un livre qui sera plus tard condamné. Il demande «moins de grec et de latin et plus d'anglais et de français, plus d'études scientifiques et pratiques, moins de langues mortes et plus de langues vivantes» (*Le clergé canadien, sa mission, son oeuvre*, Montréal, [s.é.], 1896, p. 108). Cf. à ce propos Léon Gérin, «Notre mouvement intellectuel», in *Mémoires de la Société royale du Canada*, 2^e série, VII (1901), section 1: 154.

guère l'innovation (sauf, peut-être, dans les domaines de l'agriculture, de la médecine vétérinaire et dans certaines autres sphères traditionnelles)³⁹.

Le système entier résiste longtemps aux plaidoyers de ceux qui voudraient moderniser l'enseignement en l'adaptant aux exigences d'un monde en voie de se transformer. On combat vivement, par exemple, l'enseignement de la science, perçue comme contraire par nature à la philosophie de la conservation. Quand enfin on permet de l'enseigner, c'est dans un cadre réducteur qui récupère en faveur du discours orthodoxe celles des fins de la science qui lui sont compatibles et nie la pertinence des autres. Ainsi dénaturées, la science et l'étude de la science sont rendues «inoffensives»⁴⁰.

A mesure qu'augmente le décalage entre la version du réel prescrite par l'élite orthodoxe et la réalité vécue, l'influence des définisseurs de l'idéologie clérico-nationaliste et conservatrice sur le caractère de la société dans laquelle ils vivent s'affaiblit⁴¹. Il devient alors d'autant plus important de protéger l'ordre établi que les normes qui le définissent deviennent, nécessairement, plus abstraites. Aussi recourt-on à une systématisation rigoureuse et inflexible des valeurs traditionnelles qui doit tenir lieu d'une emprise concrète sur la réalité⁴². Ce phénomène se répercute à travers tout le système socio-idéologique, y compris les domaines de l'enseignement⁴³ et des lettres — témoin la résistance à l'enseignement des sciences, par exemple, ou aux idées littéraires vraiment novatrices, ou encore, l'accueil enthousiaste qui sera accordé aux formules et aux réformes «systématisantes» que proposera quelques années plus tard Camille Roy⁴⁴.

³⁹ Voir à ce sujet Vincent Ross, «La structure idéologique des manuels de pédagogie québécois», *Recherches sociographiques*, X, 2-3 (mai-décembre 1969): 171-196, p. 183 en particulier.

⁴⁰ Voir Jean-François Gervais et Jean Hénaire, «L'enseignement des sciences dans les collèges classiques, XIX^e et XX^e siècles», *Recherches sociographiques*, XV, 1 (janvier-avril 1974): 119-126, pp. 122-123 en particulier; Nadia Eid, «Ultramontanisme, idéologie et classes sociales», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXIX, 1 (juin 1975); et Suzanne Citron, «Enseignement secondaire et idéologie élitiste entre 1880 et 1914», *Le Mouvement social*, 96 (juillet-septembre 1976): 81-101.

⁴¹ Eid, *loc. cit.*: 62-63.

⁴² Ross, *loc. cit.*: 193.

⁴³ Voir Ross, *loc. cit.*: 193-194. Voir aussi Lajeunesse, *op. cit.*: p. 76; et Citron, *loc. cit.*: 95-97.

⁴⁴ Camille Roy exposera en 1904 son programme de littérature canadienne-française dans son fameux discours sur «La nationalisation de la littérature canadienne», *Bulletin du parler*

L'enseignement de la littérature, qui nous intéresse plus particulièrement ici, est limité au cours classique et strictement surveillé. Les oeuvres proposées comme modèles aux collégiens datent pour la plupart du XVII^e siècle; quant à celles qui datent d'avant ou d'après le Grand Siècle, on ne choisit que les plus inoffensives (souvent épurées au préalable, d'ailleurs) du point de vue moral et philosophique. Dans cet enseignement littéraire, où l'accent porte sur la culture classique et chrétienne, la théorie et la pratique de la rhétorique sont hautement valorisées⁴⁵: il s'agit de former une élite (littérateurs, critiques, chefs politiques, membres des professions libérales, etc.) qui, adulte, saura préserver, protéger et répandre tout ce qui, au Canada français, incarne le génie français classique⁴⁶ – traditions, langue, foi, valeurs ancestrales – et constitue un gage de la survivance de la race française et catholique en terre d'Amérique.

On ne donne pas de cours de littérature canadienne-française; et quand celle-ci se manifeste dans l'enseignement, c'est généralement sous forme de livre de récompense ou en conjonction avec l'étude de l'histoire du Canada ou de la Nouvelle-France (cette histoire inspirant elle-même un certain nombre d'oeuvres littéraires canadiennes-françaises). Cette absence d'oeuvres littéraires du pays dans les programmes du collège classique est «normale», en ce sens qu'il y a toujours un décalage entre la production littéraire contemporaine et la littérature que consacre et que reproduit le système d'enseignement⁴⁷: les oeuvres mentionnées dans les cours ou données

français au Canada, III, 4 (décembre 1904): 116-123 et 5 (janvier 1905): 133-144. Voir là-dessus Lucie Robert, «Camille Roy et le problème de la nationalisation de la littérature canadienne», in *Littérature et idéologies*. La dynamique des fictions, Cahiers de l'ISSH, 10 (novembre 1978), Québec, Institut des sciences sociales et humaines, pp. 44-59 et Alan Charles Ross, *Camille Roy. Literary Critic*, Thèse de doctorat, Université de Toronto, 1953, pp. 230-267.

⁴⁵ La table des chapitres du *Manuel* de Charland, *op. cit.*, contient les rubriques suivantes: «Littérature hébraïque; littérature grecque profane; littérature latine profane; littérature chrétienne, grecque et latine; le quatrième siècle; coup d'oeil sur le moyen-âge; littérature française; siècle de Louis XIV; dix-huitième siècle» (pp. xi-xv).

⁴⁶ Cf. Citron, *loc. cit.*: 89-90 et Clément Moisan, «La rhétorique comme instrument de pouvoir», *Études littéraires*; XIV, 3 (décembre 1981): 387-413.

⁴⁷ Bourdieu, *loc. cit.*: 74 et Marion, *loc. cit.*: 122.

comme prix sont les plus orthodoxes et les plus largement consacrées et par l'institution et par le passage du temps.

L'enseignement de la littérature dans les collèges est «imitatif» et «normatif», plutôt que «descriptif» et analytique⁴⁸. On apprend à bien dire et à bien présenter ses idées (c'est-à-dire selon les conventions rhétoriques admises), mais on n'apprend ni à critiquer (dans le sens moderne du terme) ni à créer (dans le sens de l'innovation thématique et stylistique). Ainsi se perpétuent, par l'intermédiaire des cours littéraires du programme classique où sont formés les futurs écrivains, critiques, journalistes, professeurs, éditeurs, libraires, lecteurs..., les normes qui vont influencer pendant longtemps sur l'esthétique littéraire canadienne-française.

Si la conception en fin de compte anti-créatrice de la littérature et de la critique propagée par l'institution scolaire a tant duré, c'est que le système d'enseignement, du fait qu'il est par nature un bastion de l'orthodoxie et du fait de son alliance avec l'Eglise et l'élite en général, constitue une instance de consécration extrêmement puissante, contre laquelle il est très difficile d'avoir raison. Comme le note Pierre Bourdieu:

Le système d'enseignement contribue très fortement à l'unification du marché des biens symboliques et à l'imposition généralisée de la légitimité de la culture dominante non seulement en légitimant les biens que consomme la classe dominante, mais en dévaluant ceux que transmettent les classes dominées [...] et en tendant par là à interdire la constitution de contre-légitimités culturelles⁴⁹.

L'école est une des plus importantes instances de consécration et de reproduction parce qu'elle est la voie par laquelle sont inculquées, et ce, très tôt dans la vie, les valeurs culturelles reconnues comme légitimes. Mais il existe d'autres instances de consécration, de reproduction et de diffusion qui elles aussi sont importantes, les principales étant les bibliothèques, la presse, les maisons d'édition, les imprimeries et les librairies⁵⁰. L'influence que ces instances peuvent exercer sur

⁴⁸ Galarneau, *op. cit.*, p. 174.

⁴⁹ Bourdieu, *loc. cit.*: 87.

⁵⁰ Des considérations d'espace nous ont décidée à écarter de cette étude une analyse des asso-

la production et la consommation des biens symboliques est loin d'être négligeable. Ainsi, ceux qui ont intérêt à préserver et à promouvoir les normes culturelles orthodoxes, croient de leur devoir d'assurer que ces instances orientent leurs énergies dans des voies acceptables.

La bibliothèque

Le cas des bibliothèques paroissiales et des bibliothèques publiques illustre bien cette détermination. Considérée dès ses débuts comme une extension de l'école – en ce sens qu'elle doit continuer son oeuvre⁵¹ – la bibliothèque paroissiale est censée fournir de bonnes et saines lectures à une population de plus en plus alphabétisée⁵² et de plus en plus exposée à des publications malsaines. La bibliothèque paroissiale est souvent associée à une bibliothèque scolaire⁵³, laquelle, à l'époque, est toujours confessionnelle⁵⁴ – ce qui cadre bien avec les objectifs et la pensée dirigeante de la bibliothèque paroissiale.

Jalouse de son autorité et de son hégémonie en toute matière ayant trait à l'acquisition et à la diffusion des connaissances, et craignant en outre qu'une surveillance adéquate de leur contenu ne fasse défaut, l'Église résiste pendant longtemps aux tentatives d'établissement de bibliothèques publiques françaises au Québec⁵⁵. En effet, l'implantation de ces dernières ne devient possible qu'après l'intervention de l'État qui,

ciations littéraires, autre instance de consécration (et de diffusion). Sur ce sujet, on consultera avec profit les sources décrites par Yvan Lamonde dans les études suivantes: «Inventaire des études et des sources pour l'étude des associations "littéraires" québécoises francophones au 19^e siècle (1840-1900)», *Recherches sociographiques* XVI, 2 (mai-août 1975): 277-280 et «La recherche récente en histoire de l'imprimé au Québec», in Yvan Lamonde, dir., *L'imprimé au Québec. Aspects historiques (18e-20^e siècles)*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, pp. 9-24.

⁵¹ Antonio Drolet, «L'épiscopat canadien et les bibliothèques paroissiales de 1840 à 1900», *Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'église catholique*, 1962: 27.

⁵² *Ibid.*: 25

⁵³ *Ibid.*: 33.

⁵⁴ Yvan Lamonde, *Les bibliothèques de collectivités à Montréal (17^e-19^e siècle). Sources et problèmes*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1979, p. 24.

⁵⁵ Pour la législation touchant l'établissement et le développement de la bibliothèque paroissiale, voir Lamonde, *Les bibliothèques...*. Cet auteur note que: «Sans ambiguïté, les bibliothèques paroissiales font partie de cette stratégie de confessionnalisation de la société qu'une Église militante fera triompher après 1860. Avec l'école, la presse, la librairie, des associations, des bibliothèques se font catholiques grâce à une croissance remarquable des effectifs du clergé et à des encadrements de plus en plus nombreux» (p. 21).

par la loi de 1890, décrète le transfert de «[...] la responsabilité "publique" des bibliothèques du Surintendant de l'Instruction publique – provincial – à celle d'un pouvoir municipal [...]» et propose «[...] l'évolution des anciennes associations de bibliothèques et des anciens instituts d'artisans vers une nouvelle forme [...]»⁵⁶. On comprend que du moment que la responsabilité des bibliothèques échappe aux mains d'un corps sur lequel le clergé exerce une grande influence (le Département de l'Instruction publique), l'Église se croit directement menacée.

Sa méfiance est si grande, et son influence aussi, que ceux qui favorisent l'établissement des bibliothèques publiques se croient tenus de rassurer le clergé et le public en général sur le caractère hautement moral et utilitaire des oeuvres et des périodiques que contiendront ces bibliothèques. Un champion de cette «innovation», Eugène Rouillard, écrivait donc en 1890:

[...] lorsque nous parlons de bibliothèques populaires, nous n'entendons pas des établissements qui feraient la plus large part à cette catégorie d'ouvrages frivoles dont le marché est inondé et qui n'apprennent rien. On ne pourrait sans doute prononcer l'exclusion totale du roman – surtout lorsqu'il est de bonne facture et qu'il constitue une oeuvre saine – mais le genre sérieux, le livre utile doit prédominer, si l'on tient à former des hommes capables d'engager avec courage et succès les batailles de la vie, et des femmes et des filles qui n'exigent point de leurs époux ou de leurs amants ces qualités surnaturelles dont le roman habille ordinairement les héros qu'il met en cause.

En résumé, il faut à l'ouvrier canadien comme à tout autre homme une nourriture intellectuelle qui laisse son âme calme et pure et qui n'y fasse naître que de généreux sentiments⁵⁷.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 25.

⁵⁷ Eugène Rouillard, *Les bibliothèques populaires*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers et frère, 1890, p. 75. À propos de ce livre de Rouillard sur les avantages des bibliothèques populaires, l'abbé Baillargé, *op. cit.*, remarque: «Nous tenons comme l'auteur à ce que l'on fonde des bibliothèques, mais à une condition, c'est que chaque volume devra recevoir l'approbation de l'autorité ecclésiastique. Les bibliothèques purement laïques nous font peur. Le livre sauve ou damne, il importe donc que la bibliothèque ne devienne pas une chaire de pestilence. Pas de bibliothèque laïque, si l'autorité ecclésiastique n'a pas la liberté d'en faire sortir les livres qu'elle trouvera bon d'exclure» (p. 272).

On reconnaît ici une description de la littérature orthodoxe; et on voit que si, d'une part, l'Etat empiète sur un terrain jusque-là réservé à l'Eglise, on a soin, d'autre part, de souligner qu'on ne remet en question ni la validité des préoccupations morales du clergé en matière de lecture, ni les normes littéraires que l'élite reconnaît comme légitimes.

La résistance cléricale à l'établissement des bibliothèques publiques françaises n'est certes pas étrangère au fait que celles-ci feront une apparition relativement tardive par rapport à ce qui se passe dans le secteur anglophone protestant⁵⁸. De même, la relative rareté des bibliothèques de langue française peut être attribuée, du moins en partie, au fait que l'Eglise prescrit des conditions d'établissement des bibliothèques qui rendent souvent impraticables de tels projets. Ce sont autant de facteurs qui empêchent les bibliothèques de langue française, peu nombreuses et étroitement surveillées, de remplir l'une de leurs fonctions les plus importantes, c'est-à-dire d'être des «agents de promotion et de diffusion du livre culturel, comme du livre utilitaire» et de jouer le «rôle de multipliateur» qui est normalement le leur⁵⁹.

Il y a une certaine ironie dans cette situation, où bibliothèque paroissiale et bibliothèque publique s'affrontent. L'Eglise veut consolider l'emprise de la bibliothèque paroissiale sur la masse des nouveaux lecteurs, mais elle ne veut pas reconnaître le goût du public pour des lectures divertissantes et variées. Ainsi, «[...] pendant que le clergé veill[e] à empêcher la présence des romans dans les bibliothèques, les journaux [sont] bourrés de feuilletons français, belges ou canadiens-français — publiés sous des pseudonymes»⁶⁰.

⁵⁸ Lamonde, *Les bibliothèques...* : 31 et Rouillard, *op. cit.*, pp. 26-51.

⁵⁹ Pierre Tisseyre, «L'édition au Québec», in *L'évolution du rôle social de l'imprimé et de ses agents au Québec*, Conférences Aegidius-Fauteux, 1979-1980, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1981, p. 21.

⁶⁰ Lajeunesse, *op. cit.*, p. 77.

La presse

La presse périodique, en effet, place les champions de l'orthodoxie (littéraire ou autre) face à un dilemme tout à fait particulier: ils doivent admettre qu'il existe une forme de production et de consommation qui, simplement en raison de son volume de vente et de sa grande diffusion, échappe dans une certaine mesure à leur contrôle.

A cette époque, la modernisation des méthodes de production ainsi que le développement de meilleurs moyens de communication et de transport encouragent la multiplication et la diversification des périodiques⁶¹. De plus, l'alphabétisation et l'urbanisation progressives de la population contribuent à créer un marché de taille pour des biens symboliques produits en série et conçus uniquement en fonction de leur valeur commerciale. C'est l'époque du «triomphe du journalisme de masse»⁶² et du journal à sensation⁶³; c'est aussi l'âge du roman-feuilleton, «la littérature de masse par excellence»⁶⁴.

Empruntés généralement à des périodiques français et américains⁶⁵, les romans-feuilletons ne sont pas dans l'ensemble acceptables aux tenants de l'orthodoxie littéraire canadienne-française. Les discours scolaire, critique et ecclésiastique de l'époque trahissent une certaine crainte et beaucoup d'indignation morale et patriotique à l'égard de ces véhicules d'idées

⁶¹ Voir André Beaulieu et Jean Hamelin, «Aperçu du journalisme québécois d'expression française», *Recherches sociographiques*, VII, 3 (septembre-décembre 1966): 321. Le journal, durant cette période, n'est pas uniquement un phénomène de la grande ville; il se répand jusque dans les régions les plus reculées de la province. «L'âge d'or des hebdomadaires régionaux se situe entre 1860 et 1910», précisent les auteurs (336). Il y a aussi la presse de fin de semaine. Née après 1850 comme édition hebdomadaire du quotidien, elle devient autonome en 1880. Beaulieu et Hamelin en distinguent cinq types: le journal «familial», le journal qui s'intéresse au «monde du spectacle», la «chronique judiciaire», le journal «jaune» et le journal genre «tabloïd» (343-344).

⁶² Savard, *op. cit.*, p. 6.

⁶³ Beaulieu et Hamelin, *op. cit.*: 323.

⁶⁴ Savard, *op. cit.*, p. 109.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 190: «Durant tout le XIX^e siècle, journaux et imprimeurs canadiens pillent sans vergogne la production littéraire et para-littéraire européenne. Ce n'est qu'en 1906 que le Canada adhère à la convention de Berne sur les droits d'auteurs». Toujours selon le même auteur, «[...] la Presse et l'Événement reproduisent les feuilletons populaires du *Courrier des États-Unis* en changeant les titres» (pp. 189-190). Louis Franc, en 1891, fustige les rédacteurs de journaux québécois qui empruntent leurs feuilletons au *Petit Journal* de Paris, au *Courrier des États-Unis* et à d'autres journaux français; «et les auteurs, s'écrite-t-il, indigné, s'appellent Richepin, Jules Mary, Daudet, Zaconne, Pradel et d'autres célébrités immorales de Paris» («Mauvais livres et mauvais feuilletons», *La Revue canadienne*, XXVII (1891): 196).

«révolutionnaires» et «licencieuses» (on retrouve ici la méfiance envers la France moderne, méfiance qu'exacerbent à cette époque le resserrement des liens du Canada avec ce pays et l'importation massive d'œuvres et d'idées françaises)⁶⁶. Chez les lecteurs non avertis, affirment les orthodoxes, ces romans-feuilletons, du fait qu'ils sont généralement irresponsables au point de vue social et moral, peuvent inspirer le mépris des valeurs nationales traditionnelles. A ceux qui méditent une carrière littéraire, on conseille fortement de ne pas se laisser séduire par le style et le ton de la majorité des romans-feuilletons au point de vouloir les imiter et d'en venir à mépriser la prose limpide et la sobriété du style qui seules conviennent à l'expression fidèle de l'âme et de la vérité canadiennes-françaises⁶⁷.

On fustige pour les mêmes raisons les journaux qui exploitent et encouragent le goût «populaire» pour les histoires sanglantes et sordides⁶⁸ et on dénonce les pourvoyeurs de ce genre de lectures comme irresponsables, en les accusant de négliger le devoir qui leur incombe, en tant qu'agents de distribution des connaissances, de surveiller la qualité morale, sociale et esthétique de tout ce qu'ils offrent au public lecteur⁶⁹.

Il n'y a pas, bien entendu, que de mauvais journaux: le bon journal existe aussi⁷⁰. Mais le clergé et les orthodoxes ne le croient pas assez répandu ni assez lu. Aussi va-t-on encourager le développement d'une presse catholique⁷¹. La conception qu'on a du périodique catholique cadre bien, on s'en

⁶⁶ Savard, *op. cit.*, pp. 186-187.

⁶⁷ Voir Franc, *loc. cit.*: 197.

⁶⁸ Voir Gérin, *loc. cit.*: 168.

⁶⁹ Voir Franc, *loc. cit.*: 196. Le même auteur dira, au sujet des rédacteurs qui ne surveillent pas d'assez près le contenu de leur journal: «Cependant ne demandez pas à ces reproducteurs de publier des feuilletons de romanciers catholiques, ils vous répondront qu'il leur faut des abonnés pour se maintenir et faire de l'argent. Belle réponse, n'est-ce pas! comme si la mission du vrai journaliste n'était pas de guider et d'éclairer le peuple. Et, singulier moyen de l'éclairer que de se plier à ses coupables fantaisies» (197). L'idée que le peuple serait en mesure de «bien choisir» ses propres lectures s'il avait accès à une meilleure éducation – comme le suggère Gérin (*loc. cit.*: 169-171) – ne jouit pas à l'époque d'une grande faveur.

⁷⁰ Cf. la lettre, *op. cit.*, p. 44, de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, sur les mauvais journaux (1858: 44). La description qu'il y donne du bon journal en 1858 vaut pour celle qu'on en donnera à la fin du XIX^e siècle et ressemble beaucoup à celle qu'en donnera Mgr Louis-Nazaire Bégin en 1907 dans *L'Action sociale catholique et l'oeuvre de la presse catholique*. Motifs, programme, ressources, Québec, Marcotte, 1907, 44 p. (Cf. la citation, p. 25, *infra*).

⁷¹ Beaulieu et Hamelin, *op. cit.*: 324.

doute, avec les normes prescrites par le discours littéraire orthodoxe. Les sentiments que Mgr Louis-Nazaire Bégin exprimera à ce propos en 1907 suggèrent bien comment, un peu plus tôt, on envisageait le journal catholique:

Et pour que la presse catholique exerce sur la multitude des lecteurs l'action bienfaisante et complète que nous souhaitons, il faut qu'elle-même multiplie ses oeuvres, ses moyens et ses ressources. Il faut que des publications populaires, peu dispendieuses, à la fois simples et intéressantes, et traitant de toutes les questions de morale, de controverse, d'histoire, d'apologétique, de doctrine religieuse et de doctrine sociale, puissent se répandre dans toutes les classes de la société, et porter à tous, sur ces graves sujets, l'enseignement de l'Eglise. Il faut que toutes ces publications attrayantes, substantielles et variées, ne cessent de distribuer à nos populations canadiennes des leçons qui soient conformes à leur esprit chrétien et à leurs traditions nationales⁷².

Notons que ce n'est pas uniquement une littérature saine et catholique que l'on veut aider à créer et à diffuser. Certains tiennent également à aider la cause de la littérature canadienne-française⁷³, cause qui, vers 1900, est largement ignorée, la grande majorité des romans-feuilletons, par exemple, étant d'origine étrangère⁷⁴.

Aurélien Boivin, dans son étude sur «Les périodiques et la diffusion du conte québécois au XIX^e siècle» (1976), note que «[...] plus des deux-tiers des romans québécois du XIX^e siècle [ont] d'abord paru en feuilleton dans les périodiques avant d'être édités en volume [...]»⁷⁵, et que le conte québécois a également connu une diffusion considérable dans les périodiques⁷⁶. On peut attribuer ce fait à deux circonstances. En premier lieu, le rédacteur d'un journal est, au XIX^e siècle

⁷² Bégin, *op. cit.*, p. 10.

⁷³ Selon l'abbé Baillargé, *op. cit.*, «la presse quotidienne, toujours occupée de questions politiques et sociales, ne fait guère que signaler par un banal *accusé de réception* les productions de notre littérature nationale. C'est une faute grave. Nos écrivains qui, souvent en publiant leurs livres, ne couvrent pas leurs déboursés méritent certainement plus d'encouragement de la part de la presse; surtout quand ces livres [...] ont un mérite réel» (p. 55).

⁷⁴ Aurélien Boivin, «Les périodiques et la diffusion du conte québécois au XIX^e siècle», *Études françaises*, XII, 1-2 (avril 1976): 93.

⁷⁵ *Ibid.*: 91-92.

⁷⁶ *Ibid.*: 96: «Quatre journaux montréalais, hebdomadaires et quotidiens, ont publié à eux

et encore au début du XX^e siècle, généralement mieux disposé que ne l'est l'éditeur à publier une oeuvre littéraire canadienne-française (les coûts de la production étant probablement moindres); en deuxième lieu, l'écrivain désireux de se faire publier ne peut ignorer le fait que le prix moins élevé du périodique (par rapport au prix du livre) ainsi que sa meilleure diffusion (les librairies et les bibliothèques étant rares) assureront à son oeuvre un plus grand public lecteur -en théorie du moins⁷⁷.

Pour ce qui est des périodiques strictement littéraires, «[...] la plupart des tentatives destinées, au XIX^e siècle, et même parfois au XX^e, à promouvoir une littérature nationale se sont soldées par des échecs»⁷⁸ – preuve de l'absence d'un public spécialisé suffisamment grand pour subventionner, par ses abonnements, des entreprises de ce genre⁷⁹.

Le même sort guette les revues qui se spécialisent plus ou moins dans le littéraire; la plupart ne survivent pas au-delà du tournant du siècle⁸⁰. Puisque les données manquent, il est difficile de déterminer l'importance précise du rôle qu'elles jouent dans la promotion et la diffusion de la littérature canadienne-française⁸¹. Ce que nous savons du moins, c'est que leur apparition est plus ou moins contemporaine des débuts de la codification (orthodoxe) et d'une certaine institutionnalisation de la littérature du pays⁸² et qu'un certain nombre de librairies et de maisons d'édition font «la promotion du livre

seuls plus de la moitié des 1150 contes, nouvelles et légendes que nous avons répertoriés. Il s'agit de *L'Opinion publique* et de son successeur le *Monde illustré*, de *La Patrie* et de *La Presse*. Ces quatre journaux font nettement exception: «Pas plus que les quotidiens de Québec ou de Montréal, les journaux régionaux, quotidiens ou hebdomadaires, n'ont privilégié la littérature nationale. Ils se contentent la plupart du temps de reproduire des feuilletons français et quelques récits ou contes canadiens parus antérieurement dans d'autres périodiques» (*ibid.*).

⁷⁷ *Ibid.*: 92.

⁷⁸ *Ibid.*: 98.

⁷⁹ Cf. Maurice Lemire, «Les relations entre écrivains et éditeurs au Québec au 19^e siècle», in Yvan Lamonde, dir., *L'imprimé au Québec...*, pp. 207-224.

⁸⁰ Boivin, *loc. cit.*: 101-102, note que les revues suivantes «s'intéressent à la diffusion d'une littérature nationale»: *L'Echo du cabinet de lecture paroissial*, *La Revue canadienne*, *Le Foyer domestique*, *L'Album des familles*, *Nouvelles soirées canadiennes*, *Recueil littéraire*, *Le Glaneur*, *L'Echo des jeunes*, *La Kermesse*, *Samedi*, *Canada-Revue* et *La Revue nationale*. De ces revues, seule *La Revue canadienne* existe encore en 1900.

⁸¹ *Ibid.*: 101.

⁸² *Ibid.*

québécois dans des revues spécialisées»⁸³ dont, par la suite, certaines revues littéraires⁸⁴.

C'est également à l'intérieur des revues et des journaux, dans des articles rédigés pour l'occasion et dans des chroniques littéraires, que se pratique le plus souvent le métier de critique littéraire. L'ouverture des pages du journal au discours critique est un phénomène lié à la tendance du journalisme canadien-français de l'époque à diversifier le contenu des journaux⁸⁵. Elle représente également un certain degré d'acceptation du fait littéraire en général et du fait littéraire autochtone en particulier. Ajoutons que la presse périodique est la seule instance de consécration et de diffusion qui serve la cause de la littérature canadienne-française de façon relativement constante. Le système d'enseignement, comme nous l'avons vu, l'ignore officiellement et à peu près complètement (sauf pour les oeuvres déjà consacrées) et, comme nous le verrons dans la section suivante, les éditeurs et les libraires se montrent plutôt réticents à son égard.

La reproduction et la vente du livre

A cette époque et jusque dans les premières années du XX^e siècle, le domaine de l'édition proprement dite n'existe à vrai dire pas. Maurice Lemire décrit la situation ainsi:

Les pages frontispices des ouvrages publiés au XIX^e siècle laissent voir un certain flottement autour de la notion d'éditeur. Parfois nous lisons «imprimeur», parfois «impri-

⁸³ Manon Brunet-Sabourin, *Document pour une histoire de l'édition au Québec avant 1900: bibliographie analytique*, mémoire de maîtrise ès arts (études françaises), Université de Montréal, 1979, p. 96.

⁸⁴ Brunet-Sabourin, *op. cit.*, pp. 107-111, donne une «Liste des revues québécoises du 19^e siècle qui font la promotion du livre québécois». (Cf. à ce propos Lemire, *op. cit.*) En France, entre 1897 et 1899, la *Revue des Deux Frances* «[...] a publié une vingtaine de numéros d'une incontestable qualité qui ont contribué à faire connaître, en France, le Canada et ses écrivains. Alors que les revues se spécialisant dans les relations économiques joignaient, à l'occasion, la littérature à leurs préoccupations dans le but de prouver aux émigrants potentiels que le Canada n'était pas dénué de toute culture, la *Revue des Deux Frances* a participé directement au mouvement littéraire canadien et à sa diffusion en France» (Sylvain Simard, «La diffusion du livre canadien en France avant 1914», *Études canadiennes/Canadian Studies*, 6 (1979): 78). Sur la perception française de la littérature canadienne-française vers 1880-1890, voir Pierre Hébert, «La littérature canadienne-française en France vers 1880-1890: la création d'une colonie intellectuelle», in Cécile Cloutier-Wojciechowska et Réjean Robidoux, dir., *Solitude rompue*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1986, pp. 166-175.

⁸⁵ Beaulieu et Hamelin, *op. cit.*: 324.

meur-typographe», quelquefois «imprimeur-éditeur» et moins souvent «libraire-éditeur». La simple ambiguïté sémantique laisse facilement deviner l'imprécision que recouvraient ces différents termes. D'une façon un peu cynique on pourrait toutefois affirmer qu'ils désignaient à peu de chose près toujours la même réalité: notre XIX^e siècle ne connut guère que des imprimeurs [...]»⁸⁶.

C'est ce qui explique que bon nombre de livres soient imprimés à compte d'auteur et que les écrivains se voient souvent chargés d'au moins une partie de la vente de leurs oeuvres⁸⁷. Ce manque d'encadrement, dont beaucoup d'auteurs vont se plaindre⁸⁸, accentue la précarité de la situation faite à l'auteur qui ne jouit d'aucune protection «officielle». En fait, comme le note Lucie Robert,

les rapports entre l'écrivain, l'éditeur, l'imprimeur et le libraire n'existent que sur des bases individuelles, quasi accidentelles, et ne sont pas régis par une loi précise, sur les droits d'auteur. Celle-ci ne sera votée qu'en 1921⁸⁹.

Le domaine de la reproduction du livre et du commerce du livre se développera en conjonction avec l'expansion du système scolaire⁹⁰ et avec l'établissement d'imprimeries et de librairies annexées à des institutions religieuses (enseignantes ou autres)⁹¹. Au XIX^e siècle et pendant une bonne partie du XX^e, le manuel scolaire représente un pourcentage élevé du chiffre de production et de vente des imprimeurs (-éditeurs) et des libraires⁹². Inévitablement, le nombre de ces entreprises,

⁸⁶ Lemire, *op. cit.*, p. 209. Cf. Brunet-Sabourin, *op. cit.*, p. 114.

⁸⁷ Cf. l'article de Lemire, *op. cit.*, pour une discussion détaillée de cette question. Voir aussi Lucie Robert, «Prolégomènes à une étude sur les transformations du marché du livre au Québec (1900-1940)», in Yvan Lamonde, dir., *L'imprimé au Québec...*, pp. 225-242.

⁸⁸ Voir Lemire, *op. cit.* et deux études qu'il cite dans son article, de Réjean Robidoux («Fortunes et infortunes de l'abbé Casgrain», in Paul Wyczynski, dir., *Le mouvement littéraire de 1860*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1961, pp. 209-229) et de Louvigny de Montigny («La contrefaçon littéraire au Canada», *La Revue canadienne*, XLVII (octobre 1904): 422-433).

⁸⁹ Robert, «Prolégomènes...», *op. cit.*, pp. 231-232.

⁹⁰ Antonio Drolet, *Les bibliothèques canadiennes, 1604-1960*, [Montréal, CLF], 1965, pp. 79-80.

⁹¹ Robert, «Prolégomènes...», *op. cit.*, pp. 231-232.

⁹² Brunet-Sabourin, *op. cit.*, pp. 116-148, donne une «Liste sommaire des éditeurs d'ouvrages de langue française au Québec avant 1900» et, aux pp. 52-62, une «Liste d'auteurs dont les ouvrages de langue française publiés au Québec avant 1900 ont été recensés».

«inféodées» d'une façon ou d'une autre à l'institution scolaire ou ecclésiastique, est considérable⁹³. On pourrait dire que, globalement, c'est un secteur qui est déjà acquis (du moins, économiquement) à l'orthodoxie – ce qui n'est pas sans conséquences pour les auteurs. Nous y reviendrons.

Comme le manuel scolaire, le livre de récompense constitue un lien important entre le système d'enseignement et le domaine de la reproduction et du commerce du livre. Achetés par le Département de l'Instruction publique et distribués généralement par les inspecteurs d'écoles mais aussi par les maisons d'enseignement⁹⁴, ces livres représentent, au dire de Jean Gagnon (1980: 24),

[...] une aide fort importante aux éditeurs. Ceux-ci ont trouvé là un marché vaste et assuré. Entre 1856 [année où débute le programme] et 1931, les inspecteurs d'écoles ont distribué au-delà d'un million et demi d'exemplaires d'ouvrages canadiens. On peut même se demander [...] si certains ouvrages auraient vu le jour si le Département de l'Instruction publique n'avait assuré l'éditeur d'un achat massif⁹⁵.

L'importance relative de cette pratique dans le réseau de diffusion du livre ne doit donc pas être sous-estimée: les livres de prix peuvent atteindre les régions où il n'y a ni librairies ni bibliothèques⁹⁶.

⁹³ Voir Robert, «Prolégomènes...», *op. cit.*, pp. 231-232 et Tisseyre, *op. cit.*, p. 8. Dans une étude sur le rôle du libraire et des librairies, Jean-Louis Roy constate que «ayant réussi, malgré les oppositions réelles, à prendre et à conserver le contrôle du système scolaire, l'Église exerça de fait une fonction de production, de sélection ou de contrôle de tous les livres en usage dans toutes les écoles catholiques du Québec pour plus d'un siècle. Faut-il rappeler que ce système scolaire était l'un des plus centralisés au monde? Toutes les décisions étaient attendues du Comité catholique et automatiquement sanctionnées par l'État. Le Comité catholique était contrôlé par les évêques; les membres des sous-comités chargés de l'étude des nouveaux programmes et de la sélection des manuels scolaires étaient tous nommés par le Comité catholique» («Une région culturelle mal connue: le pouvoir des librairies ou les libraires du pouvoir», in *L'évolution du rôle social de l'imprimé et de ses agents au Québec*, Conférences Aegidius-Fauteux, 1979-1980, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1981, p. 36).

⁹⁴ Jean Gagnon, «Les livres de récompense et la diffusion de nos auteurs de 1856 à 1931», *Cahiers de bibliologie*, 1 (1980): 5. Les livres de prix sont également distribués dans les collèges, mais non pas par l'intermédiaire du Département de l'Instruction publique (voir là-dessus Galarneau, *op. cit.*, p. 194). Le livre de l'abbé Baillargé, *op. cit.*, est plein de suggestions quant aux livres qu'on pourrait donner comme prix; voir, par exemple, les pp. 6, 26, 27, 88 et 149. Les choix de l'abbé sont tout à fait orthodoxes.

⁹⁵ Jean Gagnon, *loc. cit.*: 24.

⁹⁶ *Ibid.*: 6

Les premiers livres distribués comme prix sont, pour la plupart, des livres français: «[...] des textes d'écrivains classiques [...], des biographies de personnages illustres, des épisodes historiques, des histoires édifiantes, des contes, parfois aussi de petits ouvrages de vulgarisation sur les sciences, etc.»⁹⁷. Plus tard, dans les années 1870, à la suite de certaines critiques déplorant le fait qu'on ne donne que peu de livres canadiens en prix et rappelant qu'il importe d'encourager la production et le commerce du livre au Québec, le Département de l'Instruction publique se met à distribuer plus d'ouvrages canadiens-français⁹⁸.

Il va sans dire que les livres de prix, français ou canadiens-français, ne relèvent que de la production «légitime». Les ouvrages de Henri-Raymond Casgrain jouissent de la plus grande faveur, et l'on retrouve sur les listes de livres distribués les noms des auteurs les mieux consacrés comme Laure Conan, Antoine Gérin-Lajoie, l'abbé Ferland, Philippe Aubert de Gaspé père, F.-X. Garneau, Patrice Lacombe...⁹⁹.

Les imprimeurs (-éditeurs) et les libraires qui ne relèvent pas d'une institution scolaire ou ecclésiastique sont fortement concurrencés par ceux qui le sont et jouissent ainsi «[...] des exonérations prévues pour les communautés quant à l'impôt sur les revenus et l'impôt foncier»¹⁰⁰. Les librairies, en outre, n'ont pas le monopole de la vente des livres importés, car les individus et les institutions s'approvisionnent souvent directement à l'étranger¹⁰¹. Tous subissent aussi la concurrence que représentent les «contrefaçons», fabriquées et vendues à bon marché¹⁰². Ces différentes formes d'accès facile aux oeuvres étrangères n'améliorent pas non plus la situation des «éditeurs» canadiens-français qui y voient non seulement une menace à leur commerce, mais également la preuve d'une préférence marquée pour les ouvrages d'importation. Ils réagissent à la situation en se montrant, tout comme les libraires d'ail-

⁹⁷ *Ibid.*: 6.

⁹⁸ Cf. l'article de Robidoux, *op. cit.*, sur le rôle de l'abbé Henri-Raymond Casgrain auprès du Département de l'Instruction publique à cette époque.

⁹⁹ Jean Gagnon, *loc. cit.*: 15-20.

¹⁰⁰ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 34.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 41 et Drolet, *Les bibliothèques...*, pp. 80-81.

¹⁰² Voir les articles de Lemire, *op. cit.* et de de Montigny, *loc. cit.*

leurs, relativement peu enclins à publier ou à vendre des oeuvres canadiennes. Celles qu'ils consentent à publier, imprimer ou vendre sont généralement celles dont l'achat est assuré d'avance - par le Département de l'Instruction publique, par exemple.

Quoique actif¹⁰³, le marché du livre reste dans l'ensemble assez précaire, à tel point que la majorité des entreprises qui y sont associées diversifient leurs activités: l'imprimeur n'imprime pas que des livres, par exemple, et le libraire ne vend pas que des livres¹⁰⁴.

Comme les écrivains, les critiques, les maîtres, les parents, les directeurs de bibliothèques, les rédacteurs et les journalistes, les imprimeurs (-éditeurs) et libraires sont tenus responsables de l'orthodoxie de la matière qu'ils offrent au lecteur¹⁰⁵. Leur propre orthodoxie peut se manifester de façon indirecte dans leur tendance plus ou moins grande à l'autocensure. Celle-ci est sans doute en partie inconsciente, n'étant pas reconnue comme une censure mais comme une réponse «naturelle» commandée par une conception apprise de ce qui est «bon», «juste» et «moral». Cette tendance à l'autocensure est renforcée par les rappels constants, dans les discours littéraire et non littéraire, de ce qui constitue la responsabilité morale et sociale du pourvoyeur des connaissances.

A travers ses choix, en effet, l'éditeur relaye un message aux écrivains et aux lecteurs, leur indiquant ce qu'il perçoit - ou ce qu'il est conditionné à percevoir - comme produit culturel légitime et ce que, par conséquent, il achètera ou vendra. Selon Robert Escarpit, «[...] la sélection de l'éditeur *fait* la littérature»¹⁰⁶. Les autorités cléricales et les autres gardiens de l'orthodoxie sont du même avis et en font une des raisons de leur intervention dans le domaine de la reproduction du livre.

¹⁰³ Voir à ce propos Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 41.

¹⁰⁴ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 41; Robert, «Prolégomènes...», *op. cit.*, p. 231; et Lemire, *op. cit.*, p. 209.

¹⁰⁵ Franc, *loc. cit.*: 195, affirme qu'il faut se méfier des libraires qui, voulant faire des profits, ignorent leur devoir de catholiques et facilitent l'accès aux oeuvres les plus malsaines. Voir à ce propos Cornut, *op. cit.*, pp. 9-10.

¹⁰⁶ Robert Escarpit, *Sociologie de la littérature* (6^e édition), Paris, P.U.F. (collection «Que sais-je?»), 1978, p. 77.

Le libraire transmet le même message que l'imprimeur-éditeur. Par son choix de livres, il se déclare. Pas plus que la maison d'édition (d'imprimerie), la librairie, «région de la culture, [...] ne saurait [...] être perçue comme un instrument culturel neutre. Ses activités constituent une "dynamique de la communauté"»¹⁰⁷. Conscientes de ce pouvoir virtuel, les autorités croient bon de surveiller de près les activités de la librairie.

Elles ont recours à l'action directe lorsque la consigne n'est pas respectée (preuve, selon elles, qu'on refuse d'être moralement et socialement responsable de ce que l'on imprime ou vend). L'Église en particulier n'hésite pas à intervenir dans ces cas. Parmi ses moyens il faut compter de nombreux mandements épiscopaux traitant des mauvais livres, des mauvais journaux et des mauvaises influences en général, la publication de listes de livres défendus¹⁰⁸, la dénonciation de certaines bibliothèques et associations, les exhortations adressées aux fidèles de boycotter les pourvoyeurs de mauvais livres, et la surveillance étroite des bibliothèques, clientes des imprimeurs et des libraires¹⁰⁹. Evidemment, tout cela n'est pas pour encourager la publication et la vente de livres inacceptables, du moins par les entreprises qui ne jouissent pas d'un volume de ventes et d'une clientèle assez grande et diversifiée qui leur permettraient de faire fi des dictats de l'orthodoxie. Ainsi, de même que l'on en vient à identifier l'orthodoxie idéologique avec la légitimité littéraire, on en vient à identifier l'orthodoxie idéologico-littéraire avec la rentabilité commerciale¹¹⁰.

¹⁰⁷ Jean-Louis Roy, *op. cit.*, p. 23.

¹⁰⁸ Le 24 septembre 1898, *La Semaine religieuse de Québec*, sur la recommandation de l'archevêque de Québec, publie une liste d'auteurs mis à l'Index. Cette liste, reproduite dans *La Semaine religieuse de Montréal* un peu plus tard dans l'année, est citée par Dostaler, *op. cit.*, p. 99. On y retrouve, entre autres, toute l'oeuvre de Balzac, de Georges Sand, d'Eugène Sue, de Zola et de Voltaire (sauf ses pièces de théâtre); le *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Larousse; le *Notre-Dame de Paris* de Hugo ainsi que *Les misérables*; et les *Chansons* de Béranger. Sont dangereux aussi les ouvrages d'auteurs comme Guy de Maupassant, Richépin, Baudelaire, Paul Bourget, Mirbeau, Scribe, Alfred de Musset, Huysmans, Pierre Zaconne, Paul de Kock, Jules Mary, Théodore de Banville, Ponson du Terrail et Henri Murger.

¹⁰⁹ Voir Jean-Louis Roy, *op. cit.*, pp. 28-34, pour un inventaire analytique des moyens dont se sert l'Église pour intervenir dans le domaine de l'édition et du commerce du livre à cette époque. Voir aussi l'article de Claude-Marie Gagnon, «La censure au Québec», *Voix et images*, IX, 1 (automne 1983): 103-117.

¹¹⁰ Gérin, *loc. cit.*: 156, déplore le fait que pour financer l'édition culturelle, un éditeur doit souvent consacrer une partie de son entreprise à l'édition commerciale. L'article de Robert, «Prolégomènes...», *op. cit.* met fort justement en valeur les véritables rapports entre les lois économiques du marché et l'édition culturelle au début du XX^e siècle.

Louis Francoeur résume bien la perception orthodoxe du système littéraire lorsqu'il observe qu'à l'époque, la littérature québécoise est

[...] considérée comme l'expression par la parole écrite ou parlée du Vrai, du Bien et du Beau dans les idées et dans les sentiments et c'est à ce titre que la Philosophie, l'Histoire, le Droit, l'Économie sociale, l'Esthétique et l'Apolo-gétique chrétienne en font partie. D'entrée de jeu il faut convenir qu'il en va autrement que d'une simple définition de la littérature. C'est en réalité tout un PROGRAMME unificateur des différents systèmes signifiants de la culture québécoise au XIX^e siècle qui est proposé par l'Institution. A travers ses préoccupations morales, religieuses et patriotiques, celle-ci affirme l'unité nécessaire de l'activité culturelle de l'homme de ce temps et, par voie de conséquence, l'unité des systèmes signifiants qui en composent l'armature. Bien davantage, cette Institution refuse de reconnaître comme littéraire tout système signifiant qui prétendrait se développer de façon isolée¹¹¹.

4. L'hétérodoxie littéraire

Il existe en effet un «système» qui prétend se développer de façon isolée et qui, se refusant à être tributaire du discours officiel, refuse en même temps de subordonner ses objectifs à ceux du programme unificateur. Il s'agit, bien sûr, du contre-courant esthétique et littéraire représenté par l'École littéraire de Montréal, première manière¹¹².

¹¹¹ Louis Francoeur, «*Quand écrire c'était agir: la série culturelle québécoise au XIX^e siècle*», *Voix et images*, VI, 3 (printemps 1981): 453-454. La première phrase de l'extrait cité est la paraphrase d'une remarque faite par Napoléon Bourassa dans *La Revue canadienne* du 25 janvier 1864. Dostaler, *op. cit.*, p. 55, parle «[...] d'une théorie qui régit tout l'Art, celle du Vrai, du Beau et du Bien, issue de Platon, mais christianisée par les scolastiques» et qui serait responsable du fait que l'on assigne un «but moral» au roman et aux autres genres littéraires. Charland, *op. cit.*, p. ix, veut apprendre à ses lecteurs à «[...] ne jamais admirer dans les littératures anciennes ou modernes ce qui n'est point la splendeur visible du bien et du vrai. C'est toute notre ambition». Baillargé, *op. cit.*, p. v, opte pour une définition large de la littérature: «Nous prenons le mot *littérature* dans son sens le plus large: travaux de l'esprit». Voir Javier Garcia-Mendez, «Les romanciers du XIX^e siècle face à leurs romans: Notes pour la reconstitution d'une argumentation», *Voix et images*, VII, 2 (hiver 1983): 331-343, pour une discussion des objectifs des romanciers canadiens-français du XIX^e siècle.

¹¹² Voir Paul Wyczynski, «L'École littéraire de Montréal: origines - évolution - rayonnement», in Paul Wyczynski, dir., *L'École littéraire de Montréal* (2^e édition), Montréal, Fides, 1971, p. 12.

S'ils se réclament de différentes tendances littéraires (du symbolisme et du Parnasse pour la plupart¹¹³), les membres et les sympathisants de l'École se rejoignent dans leur désir de dissocier le littéraire et l'extra-littéraire. Pour eux, la «litté-rité» d'une oeuvre ne se mesure pas à son utilité mais plutôt à sa valeur esthétique ou même à ce que Robert Escarpit appelle son «aptitude à la gratuité»¹¹⁴.

Ces écrivains, dont les valeurs et les objectifs esthétiques sont, en règle générale, hostiles à ceux de la tendance littéraire dominante, réclament pour leur «champ» un plus grand degré d'autonomie et de clôture (étanchéité). Ils ne s'adressent ainsi qu'à ceux qu'ils considèrent comme des «âmes soeurs», sensibles à leurs aspirations et à leurs problèmes, et ignorent le public «non éclairé» (l'élite orthodoxe et le peuple) quand ils ne le traitent pas en philistin¹¹⁵.

Les écrivains regroupés dans ou autour de l'École privilégient également les questions formelles. Ils n'hésitent pas non plus à adopter une perspective et un ton personnels et introspectifs, à mettre en valeur leur âme individuelle et singulière plutôt que de traduire les états d'une âme collective, anonyme, représentative.

Evidemment, de telles pratiques les font condamner des orthodoxes. Leurs nombreux détracteurs, fermes dans la conviction que l'art et l'idéologie vont de pair, interprètent l'hétérodoxie esthétique de l'École comme un refus de s'engager, un refus du rôle de missionnaire idéologico-culturel qui est à peu

¹¹³ Voir l'article de Wyczynski, *op. cit.* à ce sujet.

¹¹⁴ Escarpit, *op. cit.*, p. 99.

¹¹⁵ Un des premiers membres de l'École, Jean Charbonneau, compare les écrivains de l'École à des «claquemurés»: «Les claquemurés, ce sont les forçats du rêve, les illuminés dont le verbe ne sera pas entendu de ses contemporains; ce sont les souffre-douleur du Beau, les martyrs de l'apathie et de l'indifférence publique. [...] Les claquemurés, en ce pays, ce sont les victimes de l'industrie dominante et prépondérante qui fait bon marché de l'art et négocie la pensée sur l'autel du veau d'or. Ce sont les victimes des brasseurs d'affaires, trouvant le moyen de verser vingt mille dollars aux fins d'une élection pour satisfaire leur soif d'arriver et qui ne sauraient reconnaître le désintéressement de ces sacrifiés dépensant leur existence loin des contingences humaines. [...] Ce sont les victimes des plébiens de l'idée, de la bourgeoisie ignorante et préjugée, des philistins prétentieux et détestables qui ne savent reconnaître le talent qu'en raison du prix payé pour une réclame originale. Ce sont les victimes de tous ces indifférents de la rue qui pèsent l'intelligence selon sa valeur commerciale» (*Des influences françaises au Canada*, Tome I, Montréal, Beauchemin, 1916, pp. 65-67). L'attitude de Charbonneau en 1916 nous semble assez bien refléter celle des membres de l'École à l'époque qui nous intéresse.

près tout ce qui rend respectable à leurs yeux le métier d'écrivain.

Comme l'écrivain de l'École, le critique de même appartenance (généralement un littéraire lui-même) ne s'adresse qu'à ceux qui partagent sa conception de la littérature, croyant *a priori* inutile de chercher à se faire comprendre des intellectuels non sympathisants et des non-intellectuels et ne se reconnaissant aucun devoir envers eux. Quel que soit son credo esthétique particulier, en règle générale ce critique ne juge pas une oeuvre uniquement en fonction des normes qu'il a faites siennes. Il cherchera aussi, par la voie de l'objectivation, à découvrir ce que l'auteur a voulu dire et à décider si celui-ci a réussi ou non dans la tâche qu'il s'est lui-même donnée. Ceci dit, il faut ajouter que le critique en question peut être tout aussi dogmatique dans la défense de son parti pris esthétique que son confrère orthodoxe et que son adhésion philosophique aux critères de l'objectivation est souvent de nature théorique plutôt que réelle. Comme le critique orthodoxe, il souffre souvent d'un manque de formation appropriée et n'arrive pas à transformer ses idées sur la littérature en une démarche critique cohérente.

En cherchant à faire reconnaître sa position esthétique comme légitime, voire supérieure à celle qui domine, en signalant qu'elle entend livrer concurrence pour la légitimité culturelle, l'École, consciemment ou non, cherche à engager l'institution littéraire autochtone dans la seule voie qui puisse assurer sa revitalisation et son affranchissement (la contestation étant le moteur du changement) et permettre en même temps à la littérature canadienne-française, qui stagne depuis plus d'un quart de siècle, de se renouveler¹¹⁶.

¹¹⁶ Charbonneau, *op. cit.*, p. 274, remarque que «[...] vers 1880 et avant, notre littérature manque de mouvement. Toutes les intelligences convergent vers des préoccupations utilitaires. Les poètes, semble-t-il, épuisés et rendus, n'ont plus rien à nous dire et à nous apprendre». Legendre, *loc. cit.*: 4, assure qu'il est permis de progresser en littérature comme partout, d'ouvrir des perspectives nouvelles, d'essayer des techniques différentes; mais il tient à rappeler qu'«[...] il faut encore que cet écart de l'ancienne méthode soit circonscrit dans des limites raisonnables, et conserve au moins les dehors de la dignité humaine». Evidemment, ces réserves ramènent l'effort novateur sur le vieux terrain, car la définition orthodoxe des «limites raisonnables» ne permet pas, justement, que l'on change.

On comprend alors pourquoi la tendance novatrice a pu entrer en conflit sérieux avec la tendance orthodoxe. Comme le suggère Francoeur, l'institution littéraire canadienne-française de l'époque tient un discours qui repose sur des prémisses reconnaissant comme légitime une définition de la littérature qui à la fois permet et justifie l'incorporation d'exigences non littéraires à l'exigence esthétique. On ne saurait remettre en question cette perception sans s'attaquer du même coup au principe fondateur du programme unificateur. L'enjeu est donc de taille: non seulement il est impensable d'admettre la validité des prétentions d'un groupe postulant une théorie littéraire purement esthétique, mais il est également impératif de lui nier le droit même de contester, de prétendre à une place, si réduite fût-elle, à l'intérieur de l'institution.

La position de l'Ecole est d'autant plus précaire et ambiguë qu'elle veut faire accepter des normes empruntées à la littérature française moderne, récente¹¹⁷. A cette époque, au Québec, la théorie des «deux Frances»¹¹⁸ ayant largement cours, il n'est pas surprenant que même les gens les mieux disposés envers le renouvellement de la littérature canadienne résistent aux tentatives de l'Ecole pour faire reconnaître ces normes étrangères perçues comme incompatibles esthétiquement, socialement et moralement avec la réalité canadienne-française globale¹¹⁹. Il n'est pas non plus surprenant qu'elle ne jouisse

¹¹⁷ Voir à ce propos Jean-Charles Falardeau, «Vie intellectuelle et société au début du siècle: continuité et contrastes», in Pierre de Grandpré, *Histoire de la littérature française du Québec*, Tome II, Montréal, Beauchemin, 1968, p. 25. Notons que la période 1880-1910 voit une intensification des relations franco-canadiennes, ce qui n'est pas sans effrayer les orthodoxes, d'autant plus que ce sont les libéraux (au gouvernement) qui encouragent ces échanges. Les orthodoxes craignent entre autres, l'implantation des idées maçonniques au Québec. Sur cette question des échanges avec la France, voir David Hayne, «Lettres canadiennes en France», *Revue de l'Université Laval*, XV, 3 (novembre 1960): 222-230; 4 (décembre 1960): 328-335; 5 (janvier 1961): 420-426; 6 (février 1961): 507-514; 8 (avril 1961): 716-725; XVI, 2 (octobre 1961): 140-148.

¹¹⁸ Voir là-dessus Marcel Rioux, «Sur l'évolution des idéologies au Québec», *Revue de l'Institut de sociologie*, I (1968): 92-124, p. 107 en particulier.

¹¹⁹ Dostaler, *op. cit.*, pp. 128-129 et Gérin, *loc. cit.*. Dans son article, qui porte sur le mouvement intellectuel au Québec, Gérin conseille aux écrivains canadiens-français aspirants, s'ils veulent absolument embrasser cette carrière ingrate, de cesser d'imiter les Français, d'être moins misanthropes et égoïstes, de parler de «notre pays, de sa grande nature, de sa flore, de sa faune, de ses groupements humains, de sa vie sociale» (150). Notons qu'il prononce ces paroles en guise de conclusion à une discussion des *Soirées du Château de Ramezay*, premier ouvrage collectif de l'Ecole littéraire de Montréal.

pas de la consécration scolaire. Formés eux-mêmes dans ce système, les membres de l'École littéraire de Montréal se sont révoltés contre le code littéraire prescrit par le cours classique et ont ainsi été mis au ban par cette instance de consécration très puissante.

L'«échec», si on peut l'appeler ainsi, du mouvement novateur paraît aussi inévitable que l'a été son apparition, car si, d'une part, les écrivains de l'École ont tenté de ranimer une pratique qui, sous l'influence orthodoxe dominante, réduisait à néant la part de la créativité, d'autre part, en proposant une esthétique globale propre à leur aliéner la majorité de leurs concitoyens, ils n'ont pas pu accumuler le «crédit» symbolique indispensable à l'encadrement institutionnel. Ces facteurs parmi d'autres vont hâter l'essoufflement du mouvement qui n'aura même pas le temps de s'assurer une succession, tant son existence sera brève (bien que l'on puisse dire que par son existence même, il ait créé une tradition autochtone de la contestation littéraire, tradition à laquelle vont pouvoir s'accrocher les «exotiques» et leurs successeurs).

Emportés par la vague de nationalisme renouvelé du début du XX^e siècle, séduits peut-être par un discours littéraire orthodoxe qui revendique le revouvement thématique et formel des lettres canadiennes, bon nombre des premiers membres de l'École vont se «recycler» dans cette littérature orthodoxe «renouvelée» et «nationalisée»¹²⁰. Dans le climat de patriotisme exalté et d'optimisme littéraire ainsi engendré, le programme esthétique de l'École littéraire de Montréal première manière, privé de pertinence esthétique aussi bien que sociale, avait peu de chances de s'imposer durablement.

¹²⁰ Voir la note 44, *supra*. Voir aussi Charbonneau, *op. cit.*; voici comment, p. 21, il explique pourquoi on s'est tourné vers la littérature nationaliste: «Et comme on avait souvent accusé la littérature de chez nous de n'être, après tout, qu'un effronté démarquage, souvent un plagiat déguisé, elle voulut s'appliquer à travailler en ce sens que, à l'avenir, l'influence française ne sera, ni un procédé, ni un artifice de composition imposé par une tendance spé cieuse, mais un moyen, pour arriver, par échelons, à une originalité conforme aux aspirations de notre race, à l'indépendance de notre tempérament et de nos idées».

5. Conclusion

A travers l'analyse des normes et des objectifs proposés par l'orthodoxie et l'hétérodoxie littéraires canadiennes-françaises du début du XX^e siècle, nous avons tenté de cerner la spécificité du système littéraire de l'époque. Ce faisant, nous espérions dans un deuxième temps arriver à une définition du terme d'institution littéraire qui respecte la nature particulière du système en question et qui ne fausse pas la représentation des parties en présence. Nos recherches nous ont suggéré les quelques réflexions que voici.

D'abord il nous semble évident que l'objectif à longue échéance des définisseurs de l'orthodoxie en ce qui concerne la production, la circulation et la consommation des biens symboliques est de s'annexer le système dans sa totalité. Tout leur discours (littéraire, critique et autre), toutes leurs démarches (marginalisation esthétique, sociale et morale des voix dissidentes, éducation littéraire normative, éducation générale perpétuant une vision fixiste de la société, surveillance étroite des bibliothèques, censure, intimidation morale et économique,...) tendent vers un but: la subversion du mécanisme normal du système littéraire moderne.

Pour ce faire, on s'attaque aux deux grands ressorts du mécanisme, l'autonomie de l'institution littéraire proprement dite, d'une part, et, d'autre part, les lois du marché libre dans le champ de grande production symbolique. Le discours littéraire et critique des orthodoxes, en refusant d'admettre comme légitime la théorie de l'art pour l'art et en niant la primauté de l'impératif commercial (tout en l'exploitant, tactique qui minera à long terme les efforts des orthodoxes), nie du même coup ce qui fait la spécificité du champ de production restreinte et du champ de grande production symbolique respectivement.

Ainsi transformés – dans l'idéal –, les deux champs de production ne feront, en fait, qu'un. Les mêmes producteurs et les mêmes consommateurs produiront pour l'élite et pour le peuple, et même si les registres varieront selon le niveau d'instruction du public, la Norme, elle, ne le fera point. Les différences

en ce qui concerne les instances de reproduction et de diffusion seront du même ordre; quelle que soit la clientèle, quels que soient les tirages et le volume des ventes, les priorités resteront toujours les mêmes.

L'hétérodoxie littéraire implique, on a vu, tout autre chose. Comme l'orthodoxie, elle considère l'institution littéraire comme la sphère d'action privilégiée d'une élite intellectuelle et lui attribue le droit exclusif de décider du légitime littéraire, mais là cesse toute ressemblance. Chez les hétérodoxes, aucun effort pour s'annexer le système entier mais bien plutôt une volonté consciente de se soustraire aux impératifs idéologiques et économiques qui régissent cette partie du système qui ne relève pas de l'institution littéraire proprement dite (l'institution au sens conventionnel du terme).

Subversif d'après les critères de l'orthodoxie, le discours littéraire et critique des tenants de l'hétérodoxie est néanmoins non subversif si l'on se reporte encore une fois à la définition conventionnelle du terme d'institution littéraire. Autrement dit, le discours en question respecte tout ce qui fait la spécificité des deux champs de production (et qui assure ainsi l'«étanchéité» du champ de production restreinte) et ne croit pas qu'il soit dans son intérêt d'essayer de saboter le mécanisme du système littéraire moderne «normal».

Notre confrontation des définitions avec la réalité (ou plutôt: avec *les* réalités) nous a permis d'identifier certaines caractéristiques spécifiques à l'orthodoxie et à l'hétérodoxie littéraires. Elle nous a également amenée à nous poser la question suivante: est-ce que le fait qu'orthodoxes et hétérodoxes luttent pour la prédominance à l'intérieur du même espace socio-culturel et structurel nous autorise à conclure à la présence d'une *seule* institution littéraire canadienne-française? N'est-ce pas au contraire tomber dans le piège du «réductionnisme» et déformer la réalité afin qu'elle corresponde le plus possible aux définitions que d'ignorer le fait que chacun des groupes rêve d'imposer non seulement *son* code mais aussi *son* institution comme réalité exclusive? Que l'une de ces institutions – orthodoxe et hétéronome – ait une existence bien «tangibile» et que l'autre – hétérodoxe et autonome – existe surtout à l'état

latent (tout en se manifestant par intermittence dans un réel où elle ne peut s'enraciner encore de façon permanente), n'invalide pas pour autant l'hypothèse. D'abord parce que les faits et les dits des hétérodoxes se réfèrent (implicitement ou explicitement) au modèle institutionnel «normal» et lui investissent ainsi de réalité¹²¹ et, ensuite, parce que cette présence, si immatérielle soit-elle, est bien ressentie par les orthodoxes dont elle freine et stimule à la fois l'action. Enfin, l'existence, indiscutable, d'un champ de grande production symbolique qui échappe à maints endroits et de différentes manières au contrôle des orthodoxes, sert à souligner le caractère «réalisable» d'une institution littéraire autonome.

L'éclipse de la première Ecole littéraire de Montréal, la relance de la littérature orthodoxe sous l'étendard de la nationalisation, et la formation dans le cadre du mouvement de l'action sociale catholique, d'un «bon» quotidien catholique (avec édition hebdomadaire)¹²² peu d'années après, ne signalent pas la faillite du rêve des écrivains hétérodoxes ni la victoire de l'idéal orthodoxe de fusion et d'hégémonie. Car les traits qui marquent les différences entre les deux champs de production, au lieu de s'estomper, s'accuseront de plus en plus nettement. Le champ de production restreinte, il est vrai, n'est pas encore autonome, mais l'élite est en train de se désolidariser, certains écrivains assument et revendiquent même leur marginalité et, dans le champ de grande production symbolique, on continue à obéir à l'impératif commercial et à servir au peuple le mets symbolique «malsain» que son ignorance programmée préfère.

¹²¹ Cf. Gilles Marcotte, «Institution et courants d'air», *Liberté*, XXIII, 2 (mars-avril 1981): 5-14, les pp. 5-10 en particulier.

¹²² Il s'agit de *L'Action sociale*, fondée en 1907 sous le patronage de Mgr Louis-Nazaire Bégin. Voir Bégin, *op. cit.*, pour une description de la philosophie et des objectifs de ce quotidien.